

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

| | |
|-----------------------|---|
| Nom du produit | EpoMet F & G |
| Codes produit | 20-3380-064, 20-3380-160, 20-3380-400, 20-3380-500, 20-3381-070, 20-3381-160, 20-3381-400 |
| Numéro de FDS | 1340858_A |

Autres moyens d'identification

| | |
|------------------|----------|
| Synonymes | Aucun(e) |
|------------------|----------|

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

| | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| Utilisation recommandée | Laboratory Use Only |
| Utilisations déconseillées | Aucune information disponible |

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-----------------------------|---|
| Fabricant | Buehler |
| Adresse du fabricant | 41 Waukegan Rd Lake Bluff, IL 60044 www.buehler.com |
| Numéro de téléphone | +1 847 295 6500 |
| Adresse e-mail | custserv@buehler.com |

Numéro d'appel d'urgence

| | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| Global Access Code: 334545 | |
| Americas: +1 760 476 3962 | Asia Pacific: +1 760 476 3960 |
| Middle East/Africa: +1 760 476 3959 | Europe: +1 760 476 3961 |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS


Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200).

| | |
|--|-------------|
| Toxicité aiguë - Voie orale | Catégorie 4 |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 |

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Instructions en cas d'urgence

| | | |
|---|--------------------------------|---------------------|
| Mention d'avertissement | Attention | |
| Mentions de danger Nocif en cas d'ingestion Provoque une irritation cutanée Provoque une sévère irritation des yeux | | |
|  | | |
| Aspect Noir | État physique Granuleux | Odeur Légère |

Conseils de prudence - Prévention

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Conseils de prudence - Intervention

Aucun(e)

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
Rincer la bouche

Mentions de mise en garde - Stockage

Aucun(e)

Conseils de prudence - Élimination

Aucun(e)

Dangers sans autre classification (HNOC)

Sans objet

Autres informations

Aucune information disponible

Interaction avec d'autres produits chimiques

Aucune information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Nom chimique | CAS No | Weight-% | Secret industriel |
|--|------------|----------|-------------------|
| Silica, fused | 60676-86-0 | 60 - 80% | * |
| Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis[2,6-dibromo-, polymer with (chloromethyl)oxirane and 4,4'-(1-methylethylidene)bis[phenol] | 26265-08-7 | 20 - 30% | * |
| 2,4,6-Tri(dimethylaminomethyl)phenol | 90-72-2 | 1 - 2% | * |
| Titanium dioxide | 13463-67-7 | 0 - 1% | * |
| Carbon black | 1333-86-4 | 0 - 1% | * |

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Contact oculaire

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets les plus importants

Aucune information disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction appropriés

PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Aucune information disponible.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Autres informations

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Stocker à l'écart des autres matières.

Produits incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives pour l'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

| Nom chimique | TLV ACGIH | OSHA PEL | NIOSH IDLH |
|--------------------------------|--|--|---|
| Silica, fused 60676-86-0 | - | (vacated) TWA: 0.1 mg/m ³ respirable dust : (80)/(% SiO ₂) mg/m ³ TWA TWA: 20 mppcf | |
| Titanium dioxide 13463-67-7 | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 15 mg/m ³ total dust(vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust | IDLH: 5000 mg/m ³ |
| Carbon black 1333-86-4 | TWA: 3 mg/m ³ inhalable fraction | TWA: 3.5 mg/m ³ (vacated) TWA: 3.5 mg/m ³ | IDLH: 1750 mg/m ³ TWA: 3.5 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ Carbon black in presence of Polycyclic aromatic hydrocarbons PAH |

ACGIH TLV: American Conference of Governmental Industrial Hygienists - Threshold Limit Value (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis - Valeur limite d'exposition) OSHA PEL: Occupational Safety and Health Administration - Permissible Exposure Limits (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis - Valeurs limites d'exposition admissibles) NIOSH IDLH Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie

Autres directives pour l'exposition Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992)

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques Douches
Rince-oeils
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

| | |
|--|---|
| Protection de la peau et du corps | Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Vêtements à manches longues. |
| Protection respiratoire | En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA. Des respirateurs à adduction d'air en pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration atmosphérique élevée du contaminant. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur. |
| Mesures d'hygiène | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

| | | | |
|----------------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| État physique | Granuleux | Odeur | Légère |
| Aspect | Noir | Odor Threshold | Aucune information disponible |
| Couleur | Aucune information disponible | | |

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques Méthode</u> |
|---|--------------------------|--------------------------|
| pH | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Point de fusion / congélation | Not applicable | Aucun(e) connu(e) |
| Point / intervalle d'ébullition | Not applicable | Aucun(e) connu(e) |
| Point d'éclair | None | Aucun(e) connu(e) |
| Taux d'évaporation | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | |
| Limite supérieure d'inflammabilité | Aucune donnée disponible | |
| Limite inférieure d'inflammabilité | Aucune donnée disponible | |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Densité | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Hydrosolubilité | Insoluble dans l'eau | |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Viscosité cinématique | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Viscosité dynamique | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Propriétés explosives | Aucune donnée disponible | |
| Propriétés comburantes | Aucune donnée disponible | |

Autres informations

| | |
|-------------------------------------|--------------------------|
| Point de ramollissement | Aucune donnée disponible |
| VOC Content (%) | Aucune donnée disponible |
| Granulométrie | Aucune donnée disponible |
| Distribution granulométrique | |

Effets mutagènes Aucune information disponible.

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

| Nom chimique | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA |
|--------------------------------|-------|----------|-----|------|
| Silica, fused 60676-86-0 | | Group 3 | | |
| Titanium dioxide 13463-67-7 | | Group 2B | | X |
| Carbon black 1333-86-4 | A3 | Group 2B | | X |

ACGIH (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

A3 - Cancérogène pour l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

Groupe 3 - Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Toxicité chronique Contient un cancérogène connu ou supposé. Le dioxyde de titane a été classé comme cancérogène possible pour l'homme (Groupe 2B) par inhalation par le Centre international de recherche sur le cancer (IARC). Le noir de carbone a été classé comme cancérogène possible pour l'homme (Groupe 2B) par inhalation par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Effets sur certains organes cibles Système respiratoire. Yeux. Peau. Tractus gastro-intestinal (GI). Poumons.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité Informations sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)

1,500.00 mg/kg

ETAmél (voie cutanée)

1,600.00 mg/kg (ETA)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

| Nom chimique | Toxique pour les algues | Toxique pour les poissons | Toxicité pour les micro-organismes | Daphnia magna (Puce d'eau) |
|---------------------------|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| Carbon black 1333-86-4 | | | | 24h EC50: > 5600 mg/L |

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Aucune information disponible

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination

Cette matière telle que livrée n'est pas un déchet dangereux aux États-Unis selon les réglementations fédérales (40 CFR 261). Cette matière peut devenir un déchet dangereux lorsqu'elle est mélangée ou mise en contact avec un déchet dangereux, si des ajouts chimiques sont effectués sur cette substance, ou si cette substance est transformée ou altérée de quelque autre façon. Consulter 40 CFR 261 pour déterminer si la substance altérée est un déchet dangereux. Consulter les réglementations locales, nationales ou internationales appropriées pour prendre connaissance des exigences supplémentaires.

Emballages contaminés

Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|-------------------------------|----------------|
| <u>DOT, États-Unis</u> | NON RÉGLEMENTÉ |
| Nom d'expédition | NON REGULATED |
| Classe de danger | N/A |
| <u>TMD</u> | NON RÉGLEMENTÉ |
| <u>MEX</u> | NON RÉGLEMENTÉ |
| <u>OACI</u> | NON RÉGLEMENTÉ |
| <u>IATA</u> | NON RÉGLEMENTÉ |
| Nom d'expédition | NON REGULATED |
| <u>IMDG/IMO</u> | NON RÉGLEMENTÉ |
| <u>RID</u> | NON RÉGLEMENTÉ |
| <u>ADR</u> | NON RÉGLEMENTÉ |

ADN

NON RÉGLEMENTÉ

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Inventaires internationaux**

TSCA Est conforme
 DSL Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire canadien DSL ou NDSL

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
 DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

Réglementations fédérales des États-Unis**SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux conditions de déclaration de la loi des États-Unis et de l'article 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

Catégories de danger selon SARA**311/312, États-Unis**

| | |
|-------------------------------------|-----|
| Danger aigu pour la santé | Oui |
| Danger chronique pour la santé | Oui |
| Danger d'incendie | N° |
| Danger de dépressurisation soudaine | N° |
| Danger de réaction | N° |

CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

CERCLA

Cette matière telle que livrée ne contient aucune substance réglementée au titre de substance dangereuse par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302), ni par la Loi de modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de déclaration spécifiques relatives aux rejets de cette matière peuvent exister au niveau étatique, régional ou local

Réglementations étatiques des États-Unis**Proposition californienne 65**

This product contains the following Proposition 65 chemicals.

| Nom chimique | Proposition californienne 65 |
|-------------------------------|------------------------------|
| Titanium dioxide - 13463-67-7 | Carcinogen |
| Carbon black - 1333-86-4 | Carcinogen |

Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie | Rhode Island | Illinois |
|--------------------------------|------------|---------------|--------------|--------------|----------|
| Silica, fused 60676-86-0 | X | X | | | |
| Titanium dioxide 13463-67-7 | X | X | X | | |
| Carbon black 1333-86-4 | X | X | X | | X |

Réglementations internationales**Mexique****Valeurs limites d'exposition professionnelle nationales**

| Component | Carcinogen Status | Limites d'exposition |
|---|-------------------|---|
| Silica, fused 60676-86-0 (60 - 80%) | | Mexico: TWA= 3 mg/m ³ Mexico: TWA= 10 mg/m ³ Mexico: TWA= 0.1 mg/m ³ |
| Titanium dioxide 13463-67-7 (0 - 1%) | | Mexico: TWA= 10 mg/m ³ : STEL= 20 mg/m ³ |
| Carbon black 1333-86-4 (0 - 1%) | | Mexico: TWA 3.5 mg/m ³ Mexico: STEL 7 mg/m ³ |

Mexique - Valeurs limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes

CANADA**Classe de danger SIMDUT**

Indéterminé(e)(s)

16. AUTRES INFORMATIONS

| | | | | |
|-------------|--------------------------------|-------------------------|--------------------------|---|
| NFPA | Dangers pour la santé 1 | Inflammabilité 1 | Instabilité 0 | Dangers physiques et chimiques - Protection individuelle E |
| HMIS | Dangers pour la santé 1 | Inflammabilité 1 | Danger physique 0 | |

Légende de l'astérisque Danger chronique * = Danger chronique pour la santé

| | |
|---------------------------------|--|
| Préparée par | Product Stewardship 23 British American Blvd. Latham, NY 12110 1-800-572-6501 |
| Date d'émission | 01-mars-2017 |
| Date de révision | 01-mars-2017 |
| Remarque sur la révision | Aucune information disponible |

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte



Le fournisseur identifié ci-après a généré la présente FDS à l'aide du modèle UL SDS. UL n'a pas testé, certifié ni approuvé la substance décrite dans la présente FDS, et toutes les informations de la présente FDS proviennent du fournisseur ou ont été reproduites de sources réglementaires publiques. UL ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations de la présente FDS et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de l'utilisation desdites informations ou de la substance décrite dans la présente FDS. La mise en page, l'aspect et le format de la présente FDS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité